



Paris, le 24 avril 2025

## Bilan sur la sécurité des pharmaciens 2024 Un engagement et des actions renforcées pour la sécurité et l'accompagnement des pharmaciens

Alors que les travaux parlementaires visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé sont en cours, l'Ordre national des pharmaciens réaffirme son engagement en faveur de la sécurité des pharmaciens en publiant, comme chaque année, un rapport détaillé sur ses actions dans ce domaine, accompagné du bilan des agressions déclarées par les pharmaciens au cours de l'année écoulée.

En 2024, **536 déclarations d'agressions ont été recensées**, soit une augmentation de **12 %** par rapport à l'année précédente et de **77 %** en cinq ans. Parmi elles, **95 % des déclarations** ont été effectuées via le site de l'Ordre (les autres étant effectuées sur la plateforme de l'[ONVS](#)), ce qui vient confirmer que les pharmaciens ont pleinement identifié l'institution comme un acteur en mesure de les accompagner lorsqu'ils font face à des situations difficiles. Cependant, les pharmaciens ne sont toujours que **32 %** à déposer plainte, voire seulement **13,2 %** dans le cas des atteintes aux personnes, soulignant la nécessité de renforcer la sensibilisation sur l'importance de cette démarche.

Face à ce phénomène, l'Ordre national des pharmaciens a intensifié ses actions tant auprès des pharmaciens eux-mêmes que des pouvoirs publics.

### Une institution engagée aux côtés des pharmaciens à chaque étape

L'Ordre des Pharmaciens a mis en place un accompagnement renforcé pour soutenir les professionnels victimes d'agressions :

- **Un réseau de 120 élus référents sécurité**, formés et mobilisés pour être à l'écoute des pharmaciens. En 2024, ils ont été sollicités pour **prendre contact avec 458 professionnels** victimes d'agressions.
- **Une boîte à outils régulièrement actualisée**, comprenant des guides pratiques, des recommandations et des ressources pour aider les pharmaciens à mieux anticiper et gérer les situations conflictuelles. Elle est accessible à tous les pharmaciens sur le [site de l'Ordre](#).
- **Une action judiciaire renforcée** : l'Ordre s'est constitué partie civile dans **25 affaires d'agression** en 2024.

## CONTACTS PRESSE



### CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

• Pierre-Ugo Taddei  
[ptaddei@ordre.pharmacien.fr](mailto:ptaddei@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

### COMFLUENCE

• Patrick Chastel  
[Patrick.chastel@comfluence.fr](mailto:Patrick.chastel@comfluence.fr)  
Tél : 01 40 07 98 20

• Laurie Dambrine  
[laurie.dambrine@ordre.pharmacien.fr](mailto:laurie.dambrine@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 85 73 31 53



“En 2024, l’Ordre a su répondre présent pour accompagner nos confrères et structurer son action autour de trois piliers fondamentaux : prévenir, déclarer et accompagner. Je tiens tout particulièrement à saluer une fois encore la mobilisation de notre réseau de référents sécurité et l’engagement de Gildas Bernier, élu référent auprès du Conseil national. Ensemble, refusons de laisser les actes de violence se banaliser à l’encontre des pharmaciens, dévoués à la santé publique et à l’accompagnement quotidien des patients” déclare Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l’Ordre des pharmaciens.

## Un appel continu à la déclaration et au dépôt de plainte

“Chaque déclaration à l’Ordre permet de mieux documenter les faits signalés, de cerner la nature et la fréquence des situations rencontrées par nos confrères. Elles orientent nos échanges avec les autorités compétentes et nourrissent des propositions en matière de prévention, comme d’accompagnement. Le dépôt de plainte, en cas d’infraction, est indispensable pour engager une procédure judiciaire et, si besoin, permettre notre intervention aux côtés du pharmacien tout au long de la chaîne judiciaire. Ces actes sont essentiels pour lutter efficacement contre les violences faites aux pharmaciens” rappelle Gildas Bernier, référent sécurité auprès du Conseil national de l’Ordre des pharmaciens.

## Un engagement fort et reconnu auprès des pouvoirs publics

L’Ordre poursuit ses actions auprès des autorités :

- **Être force de proposition dans le cadre des débats législatifs**, afin de porter des améliorations dans le cadre de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé.
- **S’associer aux forces de l’ordre locales et nationales** afin d’apporter des réponses aux phénomènes observés, telles que les [consultations de sûreté](#) proposées gratuitement aux pharmaciens.
- Collaborer avec le ministère de la Santé pour lutter contre les violences en santé sous toutes leurs formes, notamment en matière de violences sexistes et sexuelles.

Le rapport complet est disponible sur le [site de l’Ordre des Pharmaciens](#).

## CONTACTS PRESSE



### CONSEIL NATIONAL DE L’ORDRE DES PHARMACIENS

• Pierre-Ugo Taddei  
[ptaddei@ordre.pharmacien.fr](mailto:ptaddei@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

### COMFLUENCE

• Patrick Chastel  
[Patrick.chastel@comfluence.fr](mailto:Patrick.chastel@comfluence.fr)  
Tél : 01 40 07 98 20

• Laurie Dambrine  
[laurie.dambrine@ordre.pharmacien.fr](mailto:laurie.dambrine@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 85 73 31 53